

## DES TEXTES ATTENDUS, UNE AVANCÉE RÉELLE POUR LES JEUNES

L'éducation à la sexualité en milieu scolaire a été rendue obligatoire en 2001 par la loi Aubry.

Depuis lors, les syndicats et associations ont régulièrement alerté : **sans programme précis, les 3 séances par an dédiées à ce sujet ne sont que très rarement mises en œuvre** dans les établissements.

En 2021, un rapport de l'IGÉSR conforte cette analyse et pointe le retard de l'Éducation nationale.

Il conduit à la rédaction d'un **premier texte d'EVARS\***, présenté en mars 2024 au Conseil Supérieur des Programmes. Il est **très favorablement accueilli** par les professionnel·les de l'Éducation, la FCPE, les syndicats et les associations qui luttent contre les violences et discriminations sexistes, LGBTIphobes...

**Suite à la dissolution et ses gouvernements successifs - plus rétrogrades les uns que les autres -** la crainte qu'il soit enterré ou que son adoption soit remise aux calendes grecques est réelle.

Ce potentiel repli se confirme fin 2024 : la communication du texte en amont de son passage en Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) soulève une tempête médiatique. **Orchestrée par la droite et l'extrême droite épaulées par la sphère Bolloré, il s'agit de faire pression afin d'édulcorer le texte.**

**Le Secrétaire Général de l'enseignement catholique fait partie des détracteurs** et intervient tous azimuts pour **alimenter une panique morale.**

Sans surprise, le texte présenté au CSE par E. Borne le 29 janvier 2025 a bien été remanié : certaines notions ont été effacées sous la pression des plus conservateurs.

Pour autant, en séance et via une centaine d'amendements, **les syndicats ont réussi à aboutir à un texte plus complet et plus applicable.** Il a été publié au BO le 5 février et entre en application dès septembre 2025.

Au final, **l'EVARS est clairement une avancée** en termes d'information sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre ainsi que la prévention contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement et les formes d'emprises... Juste un regret : **le ministère a effacé le mot "transphobie"** alors qu'il y apparaissait en classe de 3<sup>e</sup>.

La toute récente étude sur « les (cyber)violences liées au genre » comme les rapports de la CIVISE, de la CIASE démontrent **l'urgence d'en finir avec la silenciation** des victimes notamment dans l'enseignement catholique.



### NOUS REVENDIQUONS :

Via une éducation progressiste et émancipatrice, **l'EVARS peut devenir un levier essentiel pour lutter contre les violences intrafamiliales et en milieu scolaire.**

- **L'EVARS doit effectivement être mise en œuvre dans tous les établissements, y compris confessionnels** (le MEN nous en a assuré·es lors du CCMMEP de janvier 2025)
- **Les personnels doivent être massivement formés sur ces questions** (enseignant·es, AESH, vie scolaire...)

**Les pouvoirs publics doivent poser clairement des limites aux potentielles interférences et pressions** que l'extrême droite promet d'ores et déjà de mettre en œuvre contre l'application de ces programmes.



Le 21 février 2025, sept associations d'extrême droite (SOS Education, le Syndicat de la famille...) ont annoncé avoir présenté un recours en ce sens au Conseil d'État.

### À RELIRE :



@cgt-ep

**À DIFFUSER SANS MODÉRATION**